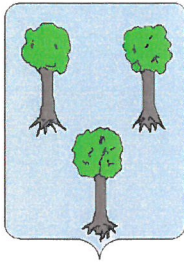


2020 - 068

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
03 juillet 2020

Séance du 10/07/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le dix juillet, à 13 heures 00, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,
Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Marie MUNUERA,
Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL

Excusés : Michel HERNANDEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_035

Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : désignation des conseillers municipaux et de leurs suppléants

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en
vue des élections sénatoriales.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges
électorales pour l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire rappelle les modalités règlementaires relatives au dépôt des
candidatures, indiquées dans l'arrêté préfectoral n°2020-182-005 fixant le nombre
de délégués et de suppléants à élire par chaque conseil municipal et leur mode de
désignation en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux
membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux
membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs ARCIDIACONO
Dominique et CLAUDE Patrick ainsi que Mesdames MUNUERA Marie et
BIANCARELLI Sandra.

La présidence du bureau est assurée par Mr DUPAS Emmanuel

Pour rappel, il est précisé qu'un seul délégué titulaire et trois délégués suppléants
seront à élire.

*** Les candidatures enregistrées pour le délégué titulaire sont :

RF	- DEORSOLA Jean-Paul
DIGNE LES BAINS (A H P)	
Contrôle de légalité	Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Date de réception de l'AR: 10/07/2020	
004-210401097-20200710-D_2020_035-DE	

2020 - 069

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. DEORSOLA Jean-Paul : 10 voix

Mr DEORSOLA Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

*** Les candidatures enregistrées pour les délégués suppléants sont :

- **CLAUDE Patrick**
- **PIGANEAU Dominique**
- **NICOLLET Véronique**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- CLAUDE Patrick : 10 voix
- PIGANEAU Dominique : 10 voix
- NICOLLET Véronique : 10 voix

Mrs CLAUDE Patrick, PIGANEAU Dominique et Mme NICOLLET Véronique ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

